The Lausanne of the Lausanne o

Bi-mensuel romand

Rédacteur responsable : André Gavillet

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction:

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro ont été discutés ou rédigés par :

Gaston Cherpillod Ruth Dreifuss André Gavillet Marx Lévy Jean-Jacques Leu Serge Maret Christian Ogay C.-F. Pochon Pierre Pradervand

Le Nº 34 sortira de presse le jeudi 10 juin 1965

Les effectifs de l'Union syndicale en baisse

Au 31 décembre 1964, l'Union syndicale suisse comptait 450 682 membres. Par rapport à 1963, le recul est de 420 membres. Cela ne fait que du 0,09 %. Mais ce chiffre minime est pourtant inquiétant. Tout d'abord, en vertu du proverbe : qui n'avance, recule. Or, quand les 4/5 de la population active ne sont pas syndicalement organisés, tout piétinement est grave en soi.

D'autre part, lorsqu'on analyse de plus près l'évolution des effectifs de l'U.S.S., la situation apparaît assez inquiétante. En effet, les six fédérations qui groupent le personnel des administrations publiques ont vu leurs effectifs augmenter de 2174 membres; notamment: cheminots (+ 181); services publics (+ 864); Union P.T.T. (+ 821); fonctionnaires des télégraphes et téléphones (+ 321); fonctionnaires postaux (+ 16). Qu'on remarque en passant la multiplicité peu rationnelle des fédérations P.T.T. L'augmentation des fédérations des services publics (à l'exception des douanes qui perdent 29 membres) signifie que le recul est d'autant plus marqué dans les syndicats du secteur privé. Voyons plus en détails!

Dans le secteur privé, seules les fédérations des arts graphiques progressent; du moins les lithographes et les typographes; en revanche, les cartonniers et les relieurs sont en perte. Si l'on met à part les arts graphiques, on enregistre une perte de 2758 membres pour les autres syndicats. C'est énorme. En voici le décompte:

Personnel du textile et chimie : -999 (-5,1 %)

Ouvriers du bois et du bâtiment

(F.O.B.B.) — 946 (— 1 %)

Métallurgistes et horlogers

(F.O.M.H.): — 672 (— 0,5 %)

lmantation

Ouvriers du commerce, de l'alimentation et des transports (F.C.T.A.): — 103 (— 0,2 %)

La perte frappe donc durement les grandes centrales qui donnent le ton au syndicalisme suisse.

L'explication première, c'est le recul de la maind'œuvre indigène. Depuis 1960, le nombre des Suisses occupés dans les fabriques a diminué de 30 000, alors que le nombre des ouvriers étrangers travaillant en fabrique augmentait de 132 000.

Cet affaiblissement du syndicalisme ne saurait durer. Déjà la classe ouvrière ne peut qu'insuffisamment faire entendre sa voix dans les délibérations politiques; les travailleurs étrangers ne votent pas. Au moins pouvait-on espérer que, par l'intermédiaire des syndicats, l'ensemble des travailleurs serait entendu. Mais il devient, chiffres en main, difficile de s'accrocher à cette illusion.

Nous avions suggéré dans « Domaine Public » que l'affiliation des travailleurs étrangers aux syndicats devrait être rendue obligatoire, ou du moins encouragée soit par les pouvoirs publics soit par le patronat. L'idée a eu un certain écho, puis tout a été brouillé par l'agitation qui a accompagné le vote des arrêtés conjoncturels et par la démagogie xénophobe : on allait réduire les effectifs étrangers à 500 000 en quelques années, et ainsi tout serait résolu.

Aujourd'hui, de manière plus réaliste, il doit être possible de mettre à nouveau au premier plan la lutte pour la syndicalisation des travailleurs étrangers. Précisons bien qu'il ne saurait être question de prélever sur eux une sorte d'impôt syndical qui irait grossir la caisse des fédérations centrales. Les cotisations des travailleurs étrangers devraient sous forme de services rendus, leur être ristournées pour une bonne part. Ainsi les syndicats auraient les moyens de former des cadres étrangers, des militants syndicalistes, bref de préparer l'intégration de ces travailleurs. Car même si l'on n'en gardait que 500 000, encore faudrait-il les assimiler. S'y prépare-t-on?

L'assimilation doit commencer sur les lieux de travail. Nous souhaitons vivement que les dirigeants des syndicats ne cachent pas les signes de l'affaiblissement de leurs fédérations, mais qu'au contraire ils les fassent largement connaître pour exiger des mesures propres à redresser la situation.

Nestlé en monokini

Le lecteur qui croirait que nous sacrifions au style accrocheur, afin de rendre sexy d'ingrats sujets économiques, ignore que ce monokini-là est une image de M. Th. Waldesbühl, qui avec M. R. S. Worth, partage le titre de directeur général de la maison Nestlé. Il salua les journalistes, à Zoug, le 7 mai 1965, et commenta en ces termes le fait que Nestlé, pour la première fois, donnait des renseignements sur sa gestion :

« Chers amis,

» Vos articles sur Nestlé ne correspondent pas fidèlement à chacune de nos opérations. Pourtant tous renforcent l'idée que nous nous portons bien et je vous remercie ici sincèrement, de donner de nous de si bonnes nouvelles. Depuis peu, vous affirmez aussi que nous vous plaisons plus qu'autrefois. C'est d'ailleurs surprenant. Car la femme qui livre ses secrets perd son charme, et nous avons, Dieu le sait, tant livré de nous qu'il ne reste plus, pour nous protéger, que le monokini d'une absence de bilan consolidé! Vous pourriez certes nous faire remarquer, ce que lord Mankroft, Anglais et conservateur, disait en comparant les statistiques aux bikinis : « Ce que vous montrez est affolant, mais ce que vous cachez est essentiel. » Le charme s'en est pourtant allé, et nous vous serions reconnaissants si vous ne dépréciez pas de surcroît le monokini qui est son dernier attribut. Vous avez, Messieurs, à faire preuve aussi d'un peu d'imagination! etc., etc... »

Ach so ! Qui l'eût cru ? Mais que révèle le striptease de Nestlé qui, pour la première fois, a dévoilé son chiffre d'affaires ?

Deux pages bleues

Le traditionnel rapport de gestion du Conseil d'administration avec photos en couleurs de laboratoires,

de microscopes, de chimistes en blouses blanches, de la fabrique de Hammerfest toutes fenêtres allumées dans la nuit polaire, sans compter la grande planche illustrée groupant tous les produits de la maison, ce traditionnel rapport s'agrémente, cette fois-ci, de deux pages imprimées sur fond gris bleu. Là, les renseignements inédits.

D'abord le chiffre d'affaires : 6,330 milliards. Les commentateurs ont fait remarquer qu'il était de 2 milliards inférieur aux estimations du magazine « Fortune ». Ce n'est pourtant pas une surprise. En nous appuyant sur une estimation de la banque Lombard, calculée pour 1962, nous donnions dans notre numéro 27, un chiffre probable de 5,8 milliards en 1963. Rétroactivement, Nestlé révèle pour 1963 5,748 milliards! Aussi est-ce à juste titre que nous avons pu écrire, en tenant compte des estimations de « Fortune » : « Deux milliards, telle est la dispersion de l'information pour une société privée dite d'intérêt public. »

Le chiffre de 6,330 milliards en 1964 pour un bénéfice de quelque 100 millions n'a pas, on le comprend, convaincu les actionnaires et les chroniqueurs financiers. En effet, le bénéfice net selon le compte de profits et pertes d'Unilac et de Nestlé est de 105 millions, ce qui, par rapport au chiffre d'affaires, donne un rendement de 1,7 %. Comment peut-il être si bas quand des sociétés concurrentes ont un rendement de : Herschey Chocolat 11 %, General Foods 6,5 %, Corn Products 5,9 %, Suchard (selon des estimations) 4,5 %.

C'est à un assaut de questions semblables, posées par des actionnaires, M. Fiez, le professeur Hug, que M. Petitpierre répondit de la manière la plus embarrassée à la dernière assemblée. Car même en tenant (Suite page 4)

Les professeurs du Conservatoire doivent-ils être longtemps encore

On va, à Lausanne, construire un nouveau Conservatoire. Cela fera une belle façade. Mais derrière? Dans le numéro 31 de « Domaine Public », nous annoncions que nous décririons de manière plus complète les conditions de l'enseignement de la musique à Lausanne. Renseignements pris, la réalité dépasse toutes nos suppositions. Quel décalage entre la place faite publiquement à la musique dans la société et les conditions imposées aux musiciens enseignant!

L'enseignement est assumé à Lausanne par le Conservatoire, l'Ecole sociale de musique, l'Institut de Ribaupierre. Nous examinerons le fonctionnement du Conservatoire seul, parce que cette institution est la plus importante par le nombre des élèves, par celui des professeurs, et aussi parce qu'elle jouit d'une certaine « officialité » aux yeux de l'opinion publique.

Un sort enviable

Le public croit volontiers que la situation de professeur au Conservatoire est enviable à plus d'un titre : le salaire d'un professeur et le prestige du virtuose. Qu'en est-il au juste ?

Le prestige, passons ; de toute façon, il ne constitue pas en lui-même une rémunération. Mais le traitement ?

Tous les professeurs sont rémunérés, non par un salaire, mais par des honoraires. Ils reçoivent le 85 % des écolages payés par les élèves. Leur rétribution dépend donc du nombre de leurs élèves et du degré dans lequel ils enseignent. Reprenons ces deux points!

A Lausanne, comme dans les autres conservatoires romands, on distingue divers degrés : élémentaire, moyen, supérieur, indépendamment d'ailleurs des classes professionnelles : normale et virtuosité. Les écolages sont différents selon les degrés : en classe générale, il faut compter 250 francs par semestre ; 475 francs en virtuosité.

Un professeur aura donc intérêt à enseigner dans les degrés les plus élevés. Mais comment se fait la promotion à l'enseignement supérieur? Les critères, s'ils existent, nous échappent. Mais « on » a la promotion généreuse. On n'aime pas faire de la peine. Et puis, la promotion n'engage pas. De toutes façons, ce sont les élèves qui choisissent leurs maîtres. Et l'on sait bien qu'ils choisissent les plus cotés. On peut donc multiplier les promotions comme des fiches de consolation ; les conséquences ne seront pas bien graves.

Le professeur a aussi un intérêt direct, financièrement parlant, à attirer le plus grand nombre d'élèves possible. Comme les professeurs sont en surnombre (on a la « nomination » généreuse, comme la « promotion » et pour les mêmes raisons : cela ne coûte rien à l'institut et n'entraîne aucune responsabilité puisque les maîtres n'auront jamais que les élèves qui voudront venir à eux), la concurrence est dure; elle n'a pas de fin. Un professeur n'est pas frappé par la limite d'âge. Comment pourrait-on, puinque la sécurité sociale n'est pas organisée et qu'un modeste fonds de prévoyance ne fut créé qu'il v a peu de temps? On voit de vieux maîtres de 80 ans espérer, encore, quelques disciples. On peut imaginer les jalousies, les rancœurs que provoque cette chasse à l'élève. Mais, au moins, le maître qui travaille à plein temps est-il, lui, correctement rétri-

Le maître « privilégié »

Un maître ne saurait multiplier les heures d'enseignement. La pratique d'un instrument exige d'abord un exercice quotidien ; il doit donc prévoir ses heures d'entraînement personnel ; il doit d'autre part parfaire sa culture, étudier des œuvres nouvelles qu'il proposera à ses élèves. On admet ainsi qu'en règle générale un professeur ne devrait pas avoir plus de vingt-six heures de cours par semaine. De surcroît, les plus doués doivent préparer quelques concerts, trop rares hélas, et dont les cachets permettent au mieux de payer les frais d'une tournée à l'étranger. A Lausanne, les leçons durent quarante minutes en règle générale. Si l'on tient compte du fait qu'il y a bien souvent un léger battement entre deux leçons, et que d'autre part l'on ne saurait exiger d'un pro-

fesseur qu'il donne des cours de treize heures à vingt heures par exemple sans une légère pause, on constate qu'il faut de 32 à 35 élèves pour parvenir au chiffre moyen de vingt-six heures de cours par semaine. Il y a huitante professeurs environ à Lausanne, ce qui signifie que, pour que chaque professeur ait un plein emploi, l'effectif des élèves du Conservatoire devrait dépasser 2500. Il est à l'heure actuelle de 995!

Il y a pourtant quelques privilégiés qui donnent 32 à 35 leçons (de 40 minutes) par semaine. Ces « privilégiés », qui travaillent au maximum des forces d'un enseignant, parviennent ainsi à gagner, en une année, 6400 francs (plus l'allocation de vacances de 6 %). Par mois, ils doivent vivre avec 535 francs.

Il est des professeurs de virtuosité, de réputation européenne, dont on peut dire qu'ils sont, dans le domaine de la musique, ce que sont des professeurs d'Université dans le domaine de la science, qui gagnent, avec un horaire complet (18 à 20 élèves), 650 francs par mois.

Certes, beaucoup de professeurs ne viennent chercher au Conservatoire qu'un à côté; ils exercent une autre fonction (enseignement secondaire, Orchestre de chambre). Mais ce ne saurait être le cas pour tous, notamment pour les pianistes.

Que dire alors du sort des professionnels qui ne peuvent donner, faute d'élèves, qu'un demi-enseignement? De ceux dont les hoporaires se calculent sur dix à quinze heures par semaine?

Est-il normal que les élèves des maîtres de virtuosité gagnent en donnant des leçons particulières plus que leurs professeurs qui travaillent à plein temps?

Un comité représentatif

Pour veiller sur cette organisation, le comité ne manque pourtant pas de personnalités. Elles siègent à titre bénévole, certes, mais ne pratiquent pas pour autant le mécénat. Ce sont :

M. Georges Jaccottet, conseiller national, directeur des Ecoles de la Ville de Lausanne, délégué de la Municipalité, président.

M. Charles Veillon, industriel, vice-président.

Kermesse contemporaine: le consommateur trônant sur le char de

La publicité nous persuade que nous vivons au pays de Cocagne, au royaume de la mère Royaume. Voyez, nous dit-elle: les fruits de toutes les latitudes sur notre table, les images de l'univers dans notre chambre, toutes les frontières sous nos roues, sous nos ailes; et la santé retrouvée, prolongée; le luxe de jadis devenu notre ordinaire; les épices ne sont plus moyenâgeusement rares; que la vie a du piment! Quand l'économie est au service de l'homme, comme on veut nous le faire croire, comment s'expliquent alors des démarches qui peuvent paraître mesquines comme des marchandages de millionnaires?

En voici quelques-unes, pittoresques, que cite M. Meynaud*.

Les consommatrices romandes achètent des boîtes de petits pois d'un kilo, égouttent les légumes, les pèsent et ne trouvent plus que 440 à 500 grammes de légumes.

L'Etat français intervient pour définir la qualité de l'huile d'olive. Par décret de mai 1961, la France gaulliste réglemente les critères qui permettent de distinguer par ordre de qualité décroissante l'huile d'olive « vierge extra », « vierge fine », « vierge courante », « pure ». Quant au gouvernement belge, par arrêté royal, il s'occupe, lui, de la composition des saumures pour empêcher qu'on emploie du phosphate qui permet de gorger les jambons d'eau ; l'eau étant vendue au prix de la viande! Des associations décomposent des savonnettes, déshabillent des montres. Mais pourquoi donc ces épluchages si l'économie est au service de l'homme?

Le contrat qui lie l'acheteur et le vendeur est inégal. Un individu isolé qui n'a, en général, aucune connaissance de chimie, de physique, d'économie est seul face à des énormes puissances industrielles et commerciales, seul comme l'ouvrier inorganisé du XIX° siècle face à la puissance patronale.

Aussi les consommateurs ont-ils songé à s'organiser. à se grouper pour mieux défendre leurs intérêts. Que valent ces efforts? Les consommateurs peuvent-ils être un groupe de pression efficace?

Dans son ouvrage « Les consommateurs et le pouvoir », M. Meynaud décrit largement ces efforts. Nul n'était, plus que lui, qualifié pour le faire. Il fut au titre de consultant de l'O.E.C.E. chargé d'une enquête sur ce sujet ; et personne n'a eu la possibilité de réunir une documentation aussi riche ; ses bibliographies sont étonnamment vastes et complètes. Bref, cet ouvrage est un outil de travail précieux.

Sur le ton du « savez-vous que... », quelques-uns des renseignements que vous pourrez glaner dans cet ouvrage : un Américain reçoit sous toutes les formes audio-visuelles en moyenne 1500 messages publicitaires par jour. On consomme en Suisse 50 tonnes de phénacétine par an, substance qui entre dans les comprimés les plus efficaces ; 20 000 personnes sont des intoxiqués de ces produits. Les Américains dépensent pour les funérailles (1,7 million de défunts), le double du budget de la Confédération (5,7 millions de vivants). Dans un super-marché bien agencé, le 30-35 % des achats sont des achats impulsifs.

On peut ainsi, à pleines mains, puiser dans cet ouvrage. La description de la kermesse contemporaine est riche en pittoresque.

Quels résultats?

Que valent, devant le gaspillage contemporain, les

efforts des associations de consommateurs ? Ils sont à la fois précieux et limités. Précieux parce que, en ces temps où triomphe la publicité, toute contrepublicité exerce un effet certain. On peut de la sorte « terroriser » les fabricants. Mais une efficacité plus simple et plus naturelle, ajouterons-nous, pourrait être obtenue si les coopératives estimaient que servir le consommateur, ce n'est pas seulement lui octroyer une ristourne, mais lui donner l'assurance que toute marchandise vendue dans des magasins coopératifs offre les qualités que promettent l'emballage et le prix ; pourquoi créer à l'extérieur des instituts de contrôle, alors que la mise en vente dans le magasin coop devrait, à elle seule, signifier que la marchandise a été testée et jugée conforme ?

Mais, si précieuse qu'elle soit, l'influence des ligues de consommateurs est limitée. C'est une des plus importantes conclusions de l'étude de M. Meynaud. Limitée, parce qu'elles sont impuissantes à obtenir une amélioration de la qualité dans les secteurs où l'objet est construit fragile, volontairement, par accord tacite des fabricants (ampoule électrique, pneus). Limitée parce que quantité d'objets manufacturés sont vieillis avant l'âge par l'invention de nouveaux modèles ou par des nouvelles modes imposées par la publicité. Limitée parce que les associations de consommateurs ne peuvent empêcher que soient créés de nouveaux besoins artificiels, et que triomphent des gadgets. On parle souvent, nul ne l'ignore, des brosses à dents électriques. Mais sait-on qu'il en existe 22 modèles aux Etats-Unis, de 38 à 86 francs, et que les associations de consommateurs en ont retenu cinq comme dignes d'être achetés!

réduits à se nourrir de sons?

M. Roger Correvon, avocat, secrétaire.

M. Alfred Cornaz, directeur de la Caisse d'Epargne et de Crédit, trésorier.

M. Robert Anken, chef de service au Département de l'instruction publique et des cultes, délégué de l'Etat de Vaud.

M. Henry Hentsch, chef de service à la Direction des Ecoles, délégué de la Ville de Lausanne.

M. Marius Amann, architecte, ancien municipal.

M. Georges Blanchoud, directeur de l'Assurance Winterthur-Accidents.

M. Pierre Chavan, ancien procureur général du canton de Vaud.

M. Jean Coigny, avocat.

M. Victor Desarzens, chef d'orchestre.

M. Roland Jaton, avocat.

M. Henri Jeanrenaud, inspecteur scolaire.

M. Pierre Mercier, docteur ès sciences.

MIle Lily Merminod, professeur de musique.

M. Georges Pfeiffer, avocat.

M. André Rochat, notaire.

M. Fernand Zumstein, notaire.

Fermez le ban!

La situation en Suisse

Qu'en est-il ailleurs ?

Une constatation générale s'impose : la situation en Suisse allemande est très nettement autre qu'en Suisse romande. En ce qui concerne l'organisation tout d'abord : les Conservatoires de Suisse allemande ont abandonné le système des divers degrés, pour ne retenir que deux divisions :

Allgemeinemusikschule, qui groupe tous les élèves qui pratiquent avant tout la musique pour leur plaisir.

 Berufsabteilung, qui comprend les classes « normale » et « virtuosité ».

Il nous paraît intéressant de préciser ici l'importance des divers Conservatoires. Le premier chiffre cité représente le nombre d'élèves en section générale, le deuxième indique le nombre d'élèves en classes « normale » et « virtuosité ». Ces chiffres représentent la moyenne des années 1962-1963.

Bâle: 2650 / 236 Berne: 1826 / 84 Bienne: 1200 / 20

La Chaux-de-Fonds: 600 / 10

Genève: 1600 / 50 Lausanne: 900 / 56 Neuchâtel: 510 / 10 Winterthur: 1440 / 73 Zurich Konservatorium

(dépendant de l'Etat) : 2200 / 180

Zurich Musikakademie (Institution privée, recevant des subventions des pouvoirs publics): 650 / 90.

Les écolages, ramenés à des heures de 60 minutes, sont en général un peu plus élevés en Suisse romande qu'en Suisse allemande. Ils varient de 186 francs (Bâle), 190 francs (Bienne), à 338-375 francs (Genève). En comparaison, Lausanne (de 195 à 250 francs).

En Suisse allemande, les écolages ne financent qu'une partie des salaires; à Lausanne, ils assurent les salaires et même une part des frais administratifs. Autrement dit, alors que les pouvoirs publics en Suisse allemande font un effort important, dans le Canton de Vaud elles sont « heureuses » de s'en tirer avec de modestes subventions (Etat: 46 000 francs; Ville: 49 000 francs).

Mais il est plus simple de prendre pour référence un exemple précis.

Nous avons écarté d'emblée les Conservatoires de Bâle, de Zurich et de Winterthur, ces trois localités jouissant incontestablement de conditions très particulières. En effet, le mécénat s'y pratique encore d'une manière très active, et par ailleurs les ressources financières de ces cités sont importantes, on le sait. Mais l'effort accompli par la ville de Bienne en faveur de son Conservatoire nous a particulièrement frappés.

Le Conservatoire de Bienne reçoit actuellement 1500 élèves, répartis entre 59 professeurs (Lausanne : 995 élèves - 81 professeurs). Les professeurs sont rémunérés en fonction du nombre d'heures par semaine répartis en deux sections : Allgemeimemusikschule - Berufsabteilung. A l'intérieur de chacune des sec-

tions, il n'est fait aucune distinction entre les diverses branches, ou encore entre les leçons individuelles et les leçons de groupes. Il est simplement prévu une augmentation de salaire en fonction de l'ancienneté. Un léger avantage est également accordé aux professeurs qui s'engagent à assurer un nombre d'heures minimum.

Afin d'éviter une surcharge excessive dans le travail des professeurs, un plafond a été fixé. Le nombre maximum d'heures d'enseignement, au delà duquel le professeur ne saurait aller, lui assure néanmoins une rémunération très équitable. Qu'on en juge :

 Berufsabteilung: 26 heures de 60 minutes au maximum - salaire d'un maître de gymnase (gymnase vaudois);

 Allgemeinemusikschule: 30 heures de 60 minutes au maximum - salaire d'un maître primaire.

On est loin des salaires maximum de Fr. 535.— ou Fr. 650.— par mois auxquels peuvent prétendre les meilleurs professeurs du Conservatoire de Lausanne. Les professeurs qui assurent un certain nombre d'heures de cours ont la possibilité d'adhérer à la caisse de pension du personnel communal. L'assurance maladie et accidents est généralisée. Les vacances sont payées.

Jusques à quand?

Ce qui est possible à Bienne est-il impossible ailleurs? Il est curieux de voir l'Etat de Vaud consacrer, à juste titre, des sommes importantes à l'enseignement des beaux-arts (les professeurs de dessin sont rétribués comme les autres membres du corps enseignant; on a construit pour plusieurs millions une nouvelle école) et ignorer de la sorte l'enseignement de la musique. Mais ces faits sont-ils connus de ceux qui se retrouvent fidèlement au cérémonial musical des lundis de l'Orchestre de la Suisse romande? Peut-on honorer la musique et tolérer qu'un virtuose enseignant gagne moins qu'une dactylo à ses débuts?

Pourquoi l'enseignement de la musique ne serait-il pas, comme l'Université et les Beaux-Arts, une branche de l'enseignement public ?

l'abondance Un ouvrage-clé du professeur Meynaud

Le consommateur total

Le professeur Meynaud ne s'est pas borné à l'étude des associations de consommateurs. Pour l'élaboration de son livre, il a choisi un deuxième parti. Il distingue de l'acheteur de denrées, d'appareils, de gadgets, le consommateur. Car nous consommons aussi des biens qui ne sont pas mis en vente : de l'eau, de l'air, la beauté d'un paysage. Autrement dit, il faut se placer du point de vue de l'usager, de l'homme (L'activité de la Ligue pour la protection de la nature, par exemple, doit être étudiée au même titre que l'activité des associations de ménagères). Ce choix peut paraître banal. En réalité, il est essentiel, et il suffit pour faire de cet ouvrage autre chose qu'un ouvrage descriptif : un ouvrage passionné.

En effet, un des traits fondamentaux de l'économie moderne, c'est que nous sommes incapables de déterminer les coûts sociaux d'une fabrication. Les névrosés, les intoxiqués, les alcooliques, les victimes de la circulation ont été d'abord des sources de profit pour les maisons qui leur ont vendu pilules, alcools et voitures. Mais ce ne sont là que des cas évidents ; il en est d'autres, moins évidents, mais du même ordre. Le profit est toujours immédiat et privé, mais le coût social supporté par la collectivité n'apparaît lui qu'après coup.

L'économie moderne ne veut satisfaire que la « demande solvable ». Souvent les milieux de gauche font remarquer que la nationalisation de certaines entreprises n'intéresse l'économie privée qu'à partir du moment où ces entreprises, comme une ligne de chemin de fer secondaire, ne sont plus rentables. On dénonce alors « la nationalisation des pertes ». Mais s'il ne s'agissait que de racheter des entreprises, ce serait là un phénomène épisodique. Or, la vraie nationalisation des pertes, c'est un phénomène constant : en permanence la collectivité assume les frais sociaux, les « coûts externes » (selon la forme de B. de Jouvenel) des fabrications.

Ces frais, aucune comptabilité nationale ne les fait apparaître. La dégradation d'un paysage ne se chiffre pas économiquement. Et même lorsque le calcul est possible, les comptes nationaux inscrivent toutes les activités dans la même rubrique : la vente de produits qui altèrent la santé de l'homme aussi bien que les frais hospitaliers qu'ils entraînent à longue échéance. Plus on vend, plus on soignera, et le tout sera présenté comme une augmentation du revenu national! Certes, les entreprises, comme les particuliers, participent aux dépenses et aux investissements publics par l'impôt. Mais on sait comment les sociétés cherchent à éluder l'impôt. L'argument essentiel qu'elles font valoir : une trop forte fiscalité freinerait les investissements privés. Admirable contradiction! Elles voudraient se dérober devant le financement des tâches collectives, pour mieux augmenter leur production privée, qui aura pour effet d'accroître les charges sociales. C'est la faiblesse fondamentale des sociétés d'abondance. Elle est déjà sensible. Le diagnostic révèle le retard ou le sous-développement du secteur public. Depuis que Galbraith a décrit cette maladie des sociétés riches, toutes les observations concordent : M. Meynaud à son tour réunit un beau faisceau de preuves.

Ce qui est admirable dans son livre, c'est qu'il pousse jusqu'au bout la logique de son parti initial. Si le consommateur, c'est l'homme dans sa totalité, l'économie de marché n'est pas essentiellement à son service.

Les inégalités subsistent

Les sociétés d'abondance ne présentent pas seulement un retard du secteur public, l'inégalité des revenus y demeure impressionnante : en France, en 1960, le tiers du total des ménages français, soit 4 900 000 unités de consommation (célibataires ou familles) disposaient de moins de 660 francs par mois. Loin de s'atténuer, comme on l'affirme souvent, l'inégalité des salaires ne cesse de croître. Les familles nombreuses sont lourdement pénalisées. Et il est nécessaire de rappeler constamment ces faits, si souvent niés, malgré la rigueur de la démonstration des économistes qui les ont étudiés.

Mais alors quelle solution?

M. Meynaud affirme que si nous savions éviter le gaspillage de l'économie actuelle (faux-frais de la spéculation, de la publicité, de l'inutilité), nous pourrions passer dans des secteurs limités au stade de l'économie distributive et trouver les moyens de résoudre, sans peine, le problème du logement.

Comment imposer la solution politique? A ce seuil s'arrêtent les efforts des économistes et des sociologues. Mais il faut être reconnaissants s'ils mettent à notre disposition les documents qui permettent de mieux comprendre la société dans laquelle nous vivons et si, de surcroît, ils acceptent eux-mêmes, comme le professeur Meynaud, de prendre parti, passionnément.

* « Les consommateurs et le pouvoir », Etudes de science politique, 1964.

Un livre d'art et de pensée

Jean Starobinski est un critique avisé de la civilisation du XVIII^a siècle. Familier de Diderot, de Montesquieu, il a écrit sur Rousseau un livre qui corrige la vision que jusqu'à lui on avait de Jean-Jacques: « La transparence et l'obstacle ». Il vient de consacrer à la sensibilité de l'époque une œuvre qui prête à réflexion et dont le contenu est caution du titre¹.

Un dieu boiteux

Le siècle des Lumières a tendu au Seigneur un crocen-jambe. Mais II ne tombera pas seul: tous les grands féodaux furent entraînés dans sa chute - le Roi et l'Archevêque, la Loi comme le Goût. A vrai dire, le mauvais coup était dans l'air. Il y avait longtemps que les choses s'étaient gâtées entre l'homme et son créateur. On peut même dater la brouille : elle commence au XVº. Avant les mots, ce sont les signes picturaux qui témoignent de la guerelle : la perspective, on aurait tort de la définir comme « une ontologie de la visibilité² ». Elle traduit plutôt, en langage esthétique, une métaphysique du délaissement : l'homme cesse de reposer dans le sein du Seigneur. Avant la découverte de la perspective, la créature est dans les bras du créateur, l'univers coextensif à Dieu. Après, l'ordonnance des plans trahit une déchirure de l'Etre : le profane va grignoter le sacré, la solitude insidieusement préparer son règne. Starobinski nous le rappelle : (dès lors) « le tableau s'offre à une conscience singulière, à un spectateur privilégié, maître du point de vue à partir duquel s'organise l'espace pictural ». Galilée et Colomb, l'explorateur et le savant, découvrent un monde nouveau. Le peintre en fait tout autant. Passez-moi un exemple fameux : en inventant un nouvel espace plastique, Mantegna, avec son Christ mort, croit peut-être rendre hommage au Ressuscité : en réalité, il instaure un autre culte. Le lit funèbre sur lequel gît le Christ vaut la table de dissection : où est passé le fils de Dieu ? Cadavre dérisoire, Jésus a la taille de l'homme.

Au XVIIIº, Dieu tombé, l'homme renvoyé à soi-même rencontre le néant. Plus de guide : le jeune maître du monde doit apprendre à marcher. Apprentissage difficile. La preuve ? On invente alors la Raison, la Nature — ces deux béquilles. Gardons-nous d'en

rire : l'individu claudicant, en même temps qu'il va, fait à la liberté faire ses premiers pas.

Au delà du rationnel : le signifiant

De Starobinski je ne dirai pas qu'il analyse le XVIIIe. Sa prospection s'apparente à la démarche poétique : il ne dissèque pas, il donne à voir. La critique dès lors devient recréatrice. Après Sartre et Bachelard, il fonde en raison l'esthétique. Ce n'est pas lui qui se satisferait de déduire le beau de catégories intemporelles. Pas davantage il ne traite l'art comme une écume de l'histoire. Il ne se perd ni dans l'abstraction platonicienne ni dans les schémas marxistes. Economie, psychologie, ethnographie et sémantique, les sciences humaines le servent à merveille. D'élucubration subjective la critique se mue en étude des signes: construction architecturale ou romanesque, mode vestimentaire ou poétique, tout ce qui vient de l'homme manifeste tout l'homme. Starobinski le prouve avec éclat. Qu'est-ce qu'un sans-culotte ? Un individu qui dépouille le vêtement de sa fonction esthétique pour ne lui concéder qu'un rôle utilitaire. Mais ce choix exclusif de l'ustensilité promeut une étoffe à la dignité de symbole : la culotte enferme dans ses canons la morale et le goût de l'Ancien Régime. Comment juger l'expression décorative qui précède le rococo ? Baptisé par Starobinski baroque jubilant, ce style révèle un moment de l'histoire architecturale où le langage se dégrade en rhétorique3. A la sobre parole du moyen âge succède l'ivresse verbale d'un temps où Dieu n'est plus guère ouï de ses créatures : en étourdissant le fidèle, peutêtre parviendra-t-on à l'édifier. Le merveilleux coïncide avec le divin. Les vérités qu'annonce l'Eglise sont habillées de la même façon que les contes de ma mère l'Ove.

L'ouvrage de Starobinski a de grands mérites : vision matérialiste neuve, sérieux de la méthode scientifique, vivacité de l'écriture, tout conspire à en faire un de nos maîtres livres.

Cherpillod.

- 1 L'Invention de la liberté : Jean Starobinski, chez Skira.
- ² Boutade sartrienne (in Situations IV).
- ³ Du moins dans la profusion des éléments décoratifs.

Du minium sur le nez de Calvin

Les lecteurs de D. P. auront sans doute lu dans les quotidiens comment le mur des Réformateurs, à Genève, fut souillé par du minium versé de nuit sur les statues. Acte absurde, le huitième du genre. Il a soulevé une réprobation unanime. Il s'agit d'ailleurs probablement de l'exploit d'un déséquilibré.

Dans la semaine suivante, le Consistoire de l'Eglise protestante du Canton de Genève a organisé une manifestation silencieuse devant le mur pour protester contre l'insuffisante protection dont est entouré l'édifice; elle rassembla une foule considérable où l'on remarquait de nombreux dignitaires ecclésiastiques et universitaires.

Deux remarques à ce sujet.

D'un Genevois, protestant, qui en parle de l'intérieur : Enfin une cause digne d'émouvoir le cœur des Genevois de tradition, enfin un soubresaut de juste indignation : le nez de Calvin est rouge. Quand il songe à l'ampleur de la misère mondiale qui s'aggrave, à l'horreur des guerres coloniales, aux bombardements de populations innocentes, à la torture, à toutes les formes du mépris de l'homme, le chrétien peut-il trouver quelque quiétude s'il donne tout son sens au verset de Matthieu : « Toutes les fois que vous avez fait ces choses à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous les avez faites » ? Que pèsent en regard une sculpture et un maniaque? Mais il faut, fétichistement, pour que s'anime le Consistoire, qu'un déséquilibré jette un peu de minium sur la calotte d'un Calvin de pierre!

D'un Vaudois:

Il serait fâcheux que soient prises des mesures de précaution qui isolent le mur des Réformateurs. On a oublié peut-être que cette œuvre fit en 1906 l'objet d'un concours public pour commémorer le quatrième centenaire de la Réforme et de Calvin. Les projets furent jugés en 1908. Ce fut une belle bataille. En effet, la plupart donnaient dans l'allégorie, le style 1900. Dans ce genre-là, certains critiques cherchaient à imposer notamment un projet de Landoski, membre de l'Institut, dont on retrouve en France de nombreuses œuvres pompeuses.

Le projet retenu fut celui du sculpteur Casimir Reymond et de l'architecte Laverrière. Par sa sobriété, il était en avance sur le goût de l'époque : aussi a-t-il résisté à l'épreuve du temps. Mais l'originalité unique du projet Reymond - Laverrière fut d'appuyer directement contre le mur le monument. Si l'on voulait aujourd'hui, en rehaussant le parapet, ou par tout autre moyen, rendre les statues inaccessibles à celui qui_passe sur les Bastions, on méconnaîtrait l'esprit même de l'œuvre. Qu'on se contente d'une discrète surveillance!

Un vin historique

Réception à Lutry du nouveau président du Grand Conseil vaudois, M. Coderey, né en 1905. M. Anken, chef de service de l'enseignement supérieur, le félicite au nom d'une confrérie viticole. Il lui offre une coupe pleine d'un vin au millésime de 1905, en lui rappelant notre histoire vécue : « Buvez, dit-il, ce vin qui a vu trois Fêtes des Vignerons... et deux guerres mondiales. » Personne n'a bronché.

Nestlé (suite)

compte des revenus nets encaissés (177 millions plus 24 millions réinvestis), on n'arrive tout juste qu'à un petit 3 %.

On comprend la gêne de M. Petitpierre, car de deux choses l'une. Ou les chiffres ne cachent rien, mais alors la gestion de Nestlé serait moins efficiente que celle de ses concurrents; ou ils ne disent pas tout. Nous ferons à la maison Nestlé l'honneur de choisir la deuxième hypothèse.

Ceux qui voudraient comparer le monokini de Nestlé

aux rapports des sociétés américaines devraient se

Et le fisc?

procurer le rapport du numéro un de l'économie mondiale: la General Motors. Des graphiques clairs montrent la part consacrée aux impôts aux Etats-Unis et à l'étranger par rapport au bénéfice net : le revenu net et les impôts sont à peu près équivalents. Quand Nestlé publiera-t-il lui aussi pour l'opinion publique ces chiffres-là? Aux Etats-Unis, selon le « Revenu Act » de 1964, la provision pour impôts est basée sur un taux de 50 %. En appliquant le même taux à la holding suisse, Nestlé devrait certainement payer des impôts de 4 à 5 fois supérieurs, pour le moins. Mais même sur la base de la législation existante qui a été faite sur mesure pour la holding (suppression de tout impôt cantonal sur le bénéfice), on constate que la holding cherche encore à éluder l'impôt. Seules les réserves apparentes sont imposées. Elles n'augmentent conséquemment que peu, alors que les provisions (la différence entre réserve et provision est bien tenue) sont considérables. A quand la clarté fiscale?

Il est significatif de remarquer que ce serait une belle victoire de la gauche que d'imposer en Suisse aux grandes entreprises les règles fiscales qui sont celles des Etats-Unis.

N.-B. — En remplacement de M. Perrochet, c'est M. F. von Schulthess, grand industriel de la soie et président de la société d'assurance Helvetia (assurancevie et assurance-accidents) qui a été nommé membre du Conseil d'administration.

Toujours les 200 familles. Mais remarquons que de plus en plus le Conseil d'administration est réservé aux tenants du grand capitalisme suisse et que l'entreprise perd son caractère romand et vaudois. Les deux dernières élections furent celles de M. Obrecht (Soleure) et Schulthess (Cham).

En forêt, allumez votre cigarette avec une roquette!

Avez-vous lu, dans la presse, les communiqués sur les incendies de forêts provoqués par des exercices militaires, dans la seule semaine du 10 au 17 mai ? La « National Zeitung » en a dressé le bilan ; il mérite d'être mis en regard des avertissements que multiplient communiqués radiophoniques et écriteaux.

Lundi. — Exercice de tir au tube lance-roquettes dans le secteur du Simplon. L'herbe sèche prend feu. On poursuit le tir dans ce décor plus réaliste. 16 h. 30, l'incendie prend des proportions sérieuses. L'alarme n'est donnée à Brigue qu'à 18 heures. Une dizaine d'hectares de forêts de la commune bourgeoisiale de Ganten sont plus ou moins sérieusement endommagées.

Mardi. — Exercice de maniement d'explosifs par l'école de grenadiers de Losone. Feu de forêt qui s'étend jusqu'à Arcegno. Il fallut faire appel aux moto-pompes de Locarno.

Mercredi. — Tirs de tanks dans la vallée de Grono, avec balles traçantes. Il fallut mobiliser les pompiers de Bellinzone et de Giubasco.

Devant l'émotion publique, le Département militaire a enfin pris des mesures énergiques.